



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 005-210501664-20221129-2022_097-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-097

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à M. GAUTIER Adrien
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

Absente excusée :

Mme VERA Martine

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

<u>Date de convocation</u>
25/11/2022
<u>Date d'affichage</u>
25/11/2022

MISE À DISPOSITION DE PARTIES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été saisi par M. Mme Reduron pour l'acquisition de deux parties du domaine public communal situées dans le vieux village.

Une concerne un renforcement derrière leur maison et représente environ 4 m², la seconde est un petit coin de terrain d'environ 3 m² qu'ils entretiennent en partie par la plantation de fleurs.

Après exposé du Maire appuyé par des photos

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Ne souhaite pas céder ces parties du domaine public communal
- Décide, si les demandeurs sont d'accord, de leur mettre à disposition ces parties du domaine communal contre une redevance d'occupation du domaine public quadriennale à 1 € le m² qui sera acté par un arrêté municipal
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 005-210501664-20221129-2022_097-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER